

***Décision du Président de la Communauté d'agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

EAU
EAU POTABLE

**EXERCICE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE - MARCHES CONCLUS PAR LE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DU BAS PAYS (SIADEBP) -
SIGNATURE DES AVENANTS DE TRANSFERT AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION**

Considérant que dans le cadre de la loi NOTRe du 07 août 2015, les Communautés d'agglomération sont tenues d'exercer, au titre de leurs compétences obligatoires, la compétence « Eau potable » à compter du 1^{er} janvier 2020,

Considérant que par application de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales, le transfert de compétences entre la commune et la Communauté d'agglomération entraîne le transfert des contrats et des biens associés à cette compétence,

Vu la décision 2019/769 du 27 décembre 2019, par laquelle le Président a décidé de signer les avenants de transfert pour une partie des marchés,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 janvier 2020, actant la dissolution du SIADEBP,

Considérant qu'il y a donc lieu de transférer, par avenant, les différents marchés conclus par le SIADEBP dans le cadre de la compétence « Eau potable », à savoir :

- Accord-cadre à bons de commande pour les petites interventions sur les réseaux et les branchements eau potable – Lot 1 avec la société SADE
- Accord-cadre multi attributaires à marchés subséquents pour travaux de réseaux et branchements eau potable – Lot 2 conclus avec les sociétés

- BALESTRA
- DESQUESNES
- EHTP
- SADE
- RAMERY

- Accord-cadre à bons de commande pour les travaux de réfection de voiries et ouvrages divers liés aux interventions du SIADEBP avec la société SADE

- Marché d'achat de pièces de réseau et de branchements pour eau potable avec la société SOVAL
- Marché de maîtrise d'œuvre partielle relative aux travaux de réhabilitation du château d'eau de Beuvry avec la société BFIE

- Marché pour l'entretien des espaces verts des bureaux, des sites de production et de stockage du SIADEBP avec la société DUMONT ESPACES VERTS

- Marché pour l'achat de compteurs avec DIEHL METERING SAS

- Marché pour l'exploitation et l'entretien des installations de production et de stockage d'eau potable avec la société SAUR

- Marché pour l'achat de regards de comptage pour eau potable avec la société FONDERIE MECANIQUE LENSOISE |

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 12 janvier, 22 mars, 13 décembre 2017, 14 février 2018, 3 avril, 26 juin et 13 novembre 2019 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer avec les parties concernées, les différents avenants de transfert des marchés de travaux, fournitures et services conclus par le SIADEBP pour l'exercice de la compétence "Eau potable", à effet au 1^{er} janvier 2020.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Fait à Béthune, le 13 mai 2020

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 13 mai 2020
Et de la publication le : 13 mai 2020
Le Président,
Certifié signé

Le Président,
.Certifié signé

WACHEUX Alain

WACHEUX Alain